



L'Arbresle, le 15 octobre 2018

Objet : Assemblée générale ordinaire

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que la prochaine **ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE GAL'A** aura lieu le **SAMEDI 10 NOVEMBRE 2018 à 11h00, à la salle Thimonnier au stade de L'Arbresle,**

L'ordre du jour est le suivant :

- Accueil des participants
- Rapport moral
- Rapport financier
- Rapport du vérificateur des comptes
- Approbation du rapport financier
- Bilan de la saison écoulée
- Présentation du règlement intérieur modifié et vote
- Appel à candidature pour le Conseil d'Administration
- Questions diverses
- Allocution des personnalités
- Remise aux gyms/parents des commandes de justaucorps et autres produits achetés
- Vin d'honneur

Afin de préparer cette assemblée, vous trouverez en pièces-jointes :

- Le procès-verbal de la dernière assemblée générale
- La proposition de modification du règlement intérieur

RAPPEL IMPORTANT : le Conseil d'Administration actuel est constitué de parents de gymnastes **ET DE NOMBREUX PARENTS D'ANCIENS GYMNASTES**, qui souhaitent vivement se sentir soutenus par l'engagement de nouveaux parents pour animer la vie du club. Il est essentiel que les activités soient partagées avec une majorité de parents de gyms en activité, **ET C'EST POURQUOI NOUS SOLLICITONS TRES FORTEMENT DE NOUVELLES CANDIDATURES.**

Si vous n'êtes pas en mesure d'assister à l'Assemblée Générale, vous trouverez ci-joint un formulaire de vote par procuration. Vous pourrez ainsi vous faire représenter par un adhérent de votre choix.

Je vous rappelle que seuls les membres à jour de leur cotisation peuvent participer et prendre part aux votes à l'Assemblée Générale Ordinaire, en vertu de l'article 2 du règlement intérieur. Les adhérents mineurs de moins de 16 ans sont représentés par l'un des parents ou tuteur, qui de ce fait a droit de vote (article 7).

Comptant sur votre présence, je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, mes salutations sportives.

La Présidente

Armelle BERTHELOT



Procuration à l'assemblée générale

Je soussigné(e) (nom, prénom) : _____

Demeurant à : _____

Donne pouvoir à (nom, prénom) : _____

Pour me représenter et prendre part aux votes en mon nom lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'association GAL'A du 10 novembre 2018 qui se tiendra à 11 h 00 à la salle Thimonnier, au stade de L'Arbresle.

Date et signature

**A RETOURNER AU SIEGE DE L'ASSOCIATION
MAISON DES ASSOCIATIONS
33 BIS RUE GABRIEL-PERI - L'ARBRESLE
OU A REMETTRE AUX ENTRAINEURS AVANT LE 5 NOVEMBRE 2018.**



COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

13 janvier 2018

Ordre du Jour :

- Rapport moral
- Rapport financier
- Présentation du budget prévisionnel
- Appel à candidature pour le Conseil d'Administration
- Questions diverses

L'assemblée générale est ouverte par la secrétaire à 11 h 00.

Présentation du rapport moral de la saison 2016-2017 :

Beaucoup d'événements et d'activités au sein du club, de bons résultats sportifs et une implication des bénévoles encore une fois remarquable ont marqué la saison 2016-2017.

Nous étions 192 adhérents (contre 192 la saison 2015-16) : 32 en compétition (à partir des poussins/poussines) et 142 en loisir. Les effectifs se sont stabilisés grâce à la restructuration des groupes de niveau et au maintien des activités les plus dynamiques et porteuses dans un premier temps, ainsi que l'arrivée de quelques entraîneurs et aides bénévoles supplémentaires.

Cette saison, le nombre d'adhérents est en augmentation pour l'ensemble des groupes, conséquence du travail engagé la saison passée.

Encadrement des groupes : Progression du niveau technique des gyms grâce à l'encadrement qui s'efforce de poursuivre sa formation permanente. D'excellents résultats obtenus à la Coupe du Rhône, aux Championnats fédéraux, au Challenge de la Brévenne. Des stages se sont déroulés pendant les vacances de Toussaint, d'hiver et de Pâques, avec une nouveauté pour Pâques, l'introduction d'une participation financière nous permettant d'aider au financement de cette action (résolution adoptée lors de l'AG 2017). Cette saison, les stages sont reconduits, et sont désormais ouverts aux participants extérieurs sur certaines demi-journées.

L'encadrement a été assuré par Y. Pigeon (2^{ième} année de formation BPJEPS), A. Berthelot et J. Lefèvre en formation CQP. S. Tardy, M. Lachaize aidés de V. Iacodella, S. Moissonnier, aidée de N. Perdereau en AccessGym, et JL Pontiroli en BBG, C. Ethievant en BBG, et S. Juban pour la zumba.

Formations : A. Berthelot et J. Lefèvre ont obtenu le CQP en avril 2017. N. Perdereau et JL Pontiroli ont suivi la formation Aide-Animateur AccessGym et BBGym respectivement. A. Berthelot et D. Mari ont suivi la formation Juge GAF N3 (avec diplôme pour A. B.). Formation ZIN ZUMBA en avril 2017 pour S. Juban.

Organisations événements : Le Championnat Départemental par Equipe et DIR GAM-GAF, les 4 et 5 février 2017, qui a nécessité un grand nombre de bénévoles au complexe sur 2 jours pour la gestion matérielle, la buvette/caisse. La compétition s'est très bien déroulée sur 2 jours complets, plus une soirée pour l'installation et autant pour le rangement. Une affluence record avec plus de 800 personnes présentes, et un excellent retour du comité et des clubs. Nous remercions toutes les personnes venues en renfort pour cette manifestation. Le résultat financier a été à la hauteur du travail fourni par le club.

Master Zumba avec 150 participants et les démonstrations du Team D-CREW, le samedi 1^{er} octobre 2016. Il a demandé beaucoup d'organisation et d'énergie à S. Juban pour la réussite de cette organisation et de l'événement.



Autres animations : décembre, apéritif pour les adhérents, avec bourse aux vêtements et tombola des dindes de Noël. Animation du Carnaval pour la BBGym en mars 2017, pour tous les groupes avec des parcours ludiques, des déguisements et des activités de dessin.

Adoption du rapport moral, par vote : Le rapport moral est adopté à l'unanimité.

Saison 2017-2018

Projet associatif et objectifs

Dans le cadre de l'accompagnement au développement et à la structuration des clubs proposé par la FFG, GAL'A a formalisé son projet associatif et les moyens pour mettre en place son développement. Dans le cadre de leur formation, J. Lefèvre et A. Berthelot ont proposé un programme concret s'inscrivant dans cette démarche pour la saison en cours et pour celles à venir, dont voici les grandes lignes.

A noter que les objectifs pour l'année en cours (2017-2018) consistent à préparer l'année prochaine :

- Restructuration des groupes
Par âge, niveau, objectif de l'année.
- Augmentation du nombre d'adhérents
Amélioration du planning salle spé pour loisirs, Planning baby-gym et gym senior mieux adapté.
- Communication
Tenue du site et des réseaux sociaux, presse, newsletter, e-mails, flyers, livret adhérents, etc.
- Animation et suivi des groupes loisir

La saison 2017/2018 étant une saison de transition, les objectifs restent des idées de base à mettre en place pour que l'association puisse augmenter son nombre d'adhérents et afficher clairement sa dynamique et la diversité de ses actions.

Le club souhaite se restructurer en prenant bien en compte la dimension « bien-être » pour l'ensemble de ses adhérents, tout en permettant l'évolution des gyms à potentiel sur de bons niveaux compétitifs. C'est ce principe que le club a toujours souhaité promouvoir. Il en a désormais les moyens.

Les thèmes et objectifs pour le développement de la structuration du club à terme sont les suivants, dont les 3 premiers concernent directement les adhérents :

- Thème 1 - Promotion et développement des pratiques de gymnastique loisir :
Développer les secteurs Découverte Loisir Enfants 2-6 ans, Gymnastique Loisir Enfant 7-10 ans, Gymnastique Loisir Ado/Adulte 11 ans et + et Gym Senior
- Thème 2 - Promotion et développement des pratiques gymnastiques compétitives :
Détecer les potentiels en interne au club, les potentiels en externe, promouvoir et communiquer sur les groupes "Avenir" et "Performance" du Club et développer les stages pendant les vacances
- Thème 3 - Accès à la gymnastique performance, haut niveau :
Former le gymnaste et l'entraîneur, assurer un suivi sportif personnalisé du gymnaste, un suivi médical pertinent et performant et le suivi scolaire
- Thème 4 - Accès à la formation :
Former l'Encadrement, les Dirigeants et les Juges
- Thème 5 - Communication et partenariat :
Développer la Communication interne du club, la Communication externe au club et rechercher des partenariats privés / mécénats
- Thème 6 - Gestion des ressources humaines de l'association :
Structurer la gestion des ressources humaines des salariés et la gestion des bénévoles

Formation et encadrement

A. Berthelot et J. Lefèvre assurent l'encadrement de nombreux groupes loisir et compétitifs, ainsi que S. Tardy le lundi et le jeudi sur les groupes compétition, V. Iacodella, N. Perdereau et L. Plasse sur les groupes loisir le lundi et le jeudi, ainsi que S. Moissonnier et C. Ethievant sur la BBGym, et S. Juban pour les cours de zumba. A noter la difficulté pour certains groupes de s'entraîner dans des conditions



correctes en salle spécialisée, en particulier le mercredi, où d'autres clubs qui évoluent également ne sont pas tous conciliants et arrangeants.

La formation Aide-Animateur AccessGym a été suivie par V.I. et L.P. Aucune autre formation n'a été engagée pour la saison, et qu'il faudra rester vigilant pour assurer une continuité dans la formation de l'encadrement, notamment au niveau des jeunes et des bénévoles dirigeants. Nous avons grand besoin de renforcer l'encadrement des groupes, et pour cela, renforcer la formation et la professionnalisation de l'encadrement.

Recherche de financements : Outre l'ensemble des cotisations payées par les adhérents pour la saison, notre principale source de financement, s'ajoute la subvention versée au club par la Municipalité de L'Arbresle, calculée sur le nombre d'adhérents de la commune/CCPA et des résultats en compétition (environ 3300 € en 2017). Nous avons obtenu un financement du CNDS de 850 €, ainsi que le mécénat fidèle et régulier des Piscines Vert et Bleu pour 500 €. Pour la saison en cours, nous avons monté d'autres dossiers auprès du CNDS, de la CCPA et de la Région pour les actions de développement de notre club. Toutes les subventions sont revues à la baisse par les organismes financeurs, y compris l'OMS de L'Arbresle, et nous avons dû ajuster les cotisations afin de compenser la perte due à l'application du critère « arbreslois/non arbreslois » dès cette année.

Les autres sources de financement sont les recettes des événements sportifs et des animations : Championnat départemental, les stages des vacances, la tombola des Dindes de Noël.

Nous allons devoir trouver d'autres sources de financement et autres événements. Les partenaires potentiels pour des opérations de mécénat sont les bienvenus.

Nous avons besoin de tous ces financements pour maintenir l'équilibre financier de notre association sans augmenter fortement les cotisations pour les saisons suivantes. Le club a fait le choix d'investir dans l'avenir en proposant de formations professionnalisantes aux animateurs. Les bénéfices en termes de nombre d'adhérents et d'activités proposées se font déjà sentir, et l'équilibre financier sera atteint d'ici plusieurs saisons.

Événements associatifs : Le Championnat départemental par Equipes – DIR – Coupe du Rhône – Formagym, les 3 et 4 février. Cette manifestation mobilisera d'importants moyens humains et matériels au complexe sur 2 jours pour la gestion (installation/rangement/plateau technique complet), l'accueil des délégations, la buvette/caisse, l'approvisionnement « buvette » des plateaux de juges/secrétariat, la mise en place des plateaux de palmarès. Un appel aux volontaires a été lancé.

Pour le bon fonctionnement de notre association, un appel aux bénévoles est lancé dans tous les domaines et à tous les niveaux, selon la disponibilité de chacun.

Nous essayons de mettre des initiatives en place comme les stages. La boutique du club a aussi été créée. Elle propose beaucoup de choix pour les gyms et les familles, et pour aider à se procurer le matériel adéquat et pouvoir proposer des vestes et t-shirts à prix raisonnable puisque achetés en gros, avec parfois quelques soucis dus aux fournisseurs, sans pour autant perturber le bon fonctionnement et les participations aux compétitions.

Sans oublier de mentionner que deux jeunes gymnastes prometteuses ont été récompensées lors de la Nuit des Trophées de l'OMS en novembre dernier. Occasion à laquelle GAL'A a participé en proposant une magnifique présentation chorégraphique et poétique préparée par F. Chapon, avec la participation d'un groupe de jeunes gymnastes.

Il en ressort, comme pour la dernière AG, que nous avons besoin de renforts, et que cela est vital à court terme pour épauler l'équipe de GAL'A. Nous travaillons en commissions, avec des missions précises. Les adhérents ne doivent pas oublier que l'association fonctionne essentiellement grâce au travail des bénévoles et des salariées qui assurent une grande part de bénévolat. Il faut un renouvellement des idées et des initiatives pour continuer à faire vivre notre association, dédiée aux jeunes de tout âge, à tous ceux qui souhaitent pratiquer une activité gymnique de loisir ou compétitive pour leur épanouissement physique et personnel, dans une ambiance conviviale.

Daniel Collomb, présente le rapport financier 2016/2017 en l'absence de la trésorière.



Madame Lachaize, vérificateur aux comptes, a déclaré que les comptes étaient validés, avec la bonne tenue des écritures comptables.

Adoption du rapport financier 2016-2017 par vote : Le rapport financier est adopté à l'unanimité.

Présentation du budget prévisionnel pour la saison 2017-2018 :
43 450 €, aucune question lors de la présentation. Celui-ci a été validé en CA GAL'A.

Rappel des cotisations pour saison 2017-2018 :

Les cotisations ont augmenté cette saison de 5 euros et de 5 euros supplémentaires pour les licenciés non arbreslois (pour compenser la baisse de la subvention municipale due à l'application du critère « arbreslois/non arbreslois »).

De 140 euros pour les baby gym à 230 euros pour 4 h d'entraînement par semaine.

Tiers sortant :

Billard Cécile, Guilhempéré Valérie, Mari Delphine, Thierrée Josette (ne se représentent pas)

Marie-Pierre Bertrand, Sylviane Moissonnier et Nadia Perdereau souhaitent entrer au CA. Leur candidature est approuvée à l'unanimité.

Mot de remerciement au Président, Daniel COLLOMB qui après 17 ans de présidence (depuis la création de l'association en 2001) souhaite se retirer et laisser la direction du club à une équipe dirigeante qui lui donnera un nouvel élan. Daniel a fait un travail colossal pour constituer le groupe de travail, a su insuffler la dynamique d'un club jeune, et a su fédérer l'ensemble des acteurs : entraîneurs, dirigeants, adhérents et leurs familles. Beaucoup d'actions aussi avec les partenaires locaux (municipalité, communauté de communes, comité fédéral, et un travail au quotidien.

Représentant Municipalité de L'Arbresle : Aline Clairet

A. Clairet rappelle que GAL'A est un des clubs les plus importants de la commune et l'un des plus dynamiques, notamment au sein de l'OMS. Le club est jeune et propose des activités diverses, et met l'accent sur la formation. Elle souhaite une belle continuité à l'association.

L'Arbresle, le 26 janvier 2018

Le Président

D. COLLOMB

La secrétaire

S. NOUVEAU

GYMNASTIQUE ARTISTIQUE L'ARBRESLE

REGLEMENT INTERIEUR

- **Article 1 :**

Le présent règlement complète les statuts de l'association. Il doit être adopté par l'Assemblée générale sur proposition du Conseil d'Administration. Il peut être modifié par le Conseil d'Administration, mais les nouvelles dispositions devront être soumises et ratifiées par la plus proche Assemblée générale.

- **Article 2 :**

Peut être adhérent toute personne âgée de 2 ans ou plus, à jour de sa cotisation, qui doit être réglée dans le mois de l'inscription, après les éventuelles séances d'essai (3 au maximum).

La cotisation comprend :

- L'adhésion à l'association sportive
- La licence fédérale
- L'adhésion aux comités du Rhône et **Auvergne Rhône-Alpes** de Gymnastique
- L'assurance corporelle fédérale pour la pratique sportive lors des entraînements et des compétitions
- L'engagement aux compétitions

- **Article 3 :**

L'adhérent et son représentant légal s'engagent à accepter et respecter le présent règlement. Dans le cas contraire, l'association pourra envisager une exclusion temporaire ou définitive sans remboursement de la cotisation. Le membre exclu pour faute grave doit pouvoir présenter sa défense en conseil d'administration ou en assemblée générale.

- **Article 4 :**

Les adhérents ne sont admis dans les locaux que pendant leurs heures de cours. Les salles sont ouvertes selon les horaires définis et communiqués en début de saison (septembre). Ces horaires peuvent être modifiés en cours de saison en cas de force majeure (compétitions, vacances, manifestations sportives, etc.). Les parents seront avisés directement par les moniteurs.

Les cours ne sont pas assurés pendant les vacances scolaires, sauf à la demande de l'entraîneur.

Les cours doivent être suivis avec assiduité.

- **Article 5 :**

Les adhérents doivent avoir un comportement correct dans les salles et les vestiaires à l'égard des moniteurs, des autres adhérents, des parents, des visiteurs et des spectateurs.

Ils doivent se présenter dans la salle de gymnastique en tenue appropriée, les cheveux attachés et sans bijou. Les adhérents doivent veiller à récupérer toutes leurs affaires à la fin de chaque entraînement. L'association ne pourra être tenue pour responsable en cas de perte ou de vol d'objets personnels, d'argent ou d'objets de valeur.

Les consignes données par les entraîneurs doivent être respectées.

- Arriver à l'heure en cours
- Ne pas entrer dans la salle avec des chaussures de ville
- Ne pas marcher chaussé sur les praticables ou sur les tapis
- Ne pas utiliser les agrès sans l'accord des moniteurs

Les locaux doivent être laissés en parfait état de propreté. Le matériel est installé et rangé par le groupe d'entraînement. **En dehors de la salle spécialisée de gymnastique du Complexe sportif de Grands Champs,** l'aide des parents à la mise en place et au rangement est vivement demandé pour commencer et terminer les cours à l'heure.

- **Article 6 :**

Les parents doivent accompagner l'adhérent jusqu'à la salle d'entraînement pour s'assurer de la présence de l'entraîneur qui le prend en charge, et venir le chercher au même endroit. Ni l'entraîneur, ni les responsables légaux de l'association ne seront tenus pour responsables d'un adhérent qui n'assisterait pas au cours ou qui ne serait pas accompagné à la salle comme décrit dans le présent article. Tout accident survenant en dehors de la salle ne pourra être imputé à l'association.

- **Article 7 :**

Les adhérents doivent participer aux compétitions auxquelles ils sont préparés, et dont les dates seront communiquées dès leur obtention (les dates, heures et lieux des compétitions pouvant être modifiés entre-temps).

Les gymnastes inscrits en groupes « Compétition » sont tenus de se présenter aux compétitions sur lesquelles ils sont engagés. A défaut d'un certificat médical, le chèque de caution sera encaissé dans la semaine suivant la compétition.

Les parents doivent accompagner leurs enfants à ces manifestations. Les déplacements ne seront pas couverts par l'assurance corporelle fédérale.

Les frais de déplacement de l'adhérent ne sont pas pris en charge par l'association.

Pour les compétitions par équipe, **le justaucorps ou la tenue des masculins est achetée par les familles.** La tenue d'équipe est obligatoire.

- **Article 8 :**

Les entraîneurs :

- Font respecter le règlement intérieur
- Ouvrent la salle d'entraînement
- Commencent et terminent les cours à l'heure
- Font mettre en place et ranger le matériel
- Eteignent l'éclairage et ferment les locaux
- Préviennent les gymnastes et le responsable technique en cas d'indisponibilité et organisent leur remplacement temporaire le cas échéant
- Constatent toute dégradation et en informent le responsable technique.

Les coordonnées des entraîneurs sont communiquées à chaque groupe en début de saison.

- **Article 9 :**

En cas d'accident, l'entraîneur du cours est tenu de prévenir les personnes concernées dans l'ordre suivant :

- Les pompiers
- Les parents
- Le Président de l'association ou un membre du Bureau
- Le responsable technique.

Aucun soin n'est dispensé par l'entraîneur.

Les parents doivent remplir le formulaire de déclaration d'accident à retirer auprès de l'association et le renvoyer dans les trois jours qui suivent l'accident à l'adresse indiquée sur le formulaire.

- **Article 10 :**

Toute publicité et/ou toute propagande politique, religieuse, raciale, commerciale est rigoureusement interdite à l'intérieur des installations pendant les créneaux horaires attribués à l'association. Seule la publicité des sponsors de l'association est autorisée.

- **Article 11 :**

Lors des différentes manifestations organisées par l'association (fêtes, compétitions, etc.), les parents seront vivement sollicités pour aider le club. Nous vous en remercions d'avance.

Le présent règlement a été adopté en assemblée générale extraordinaire du 12/12/2003, modifié par le Conseil d'Administration (réunion du 09/07/2018) et adopté en assemblée générale du xx/xx/xxxx.

A :L'ARBRESLE.....

Le : date de l'AG

La Présidente

Armelle BERTHELOT

La Secrétaire

Sylvie NOUVEAU